

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74054

Objet

MOBILIER URBAIN -
BANCS PUBLICS
Marché L.M.J.

DATE DE CONVOCATION

16 MARS 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 20
Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM^{me} FAVIERE par M^e DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Parmi les réalisations inscrites dans le cadre du budget
1974, objet d'études des Services Techniques Municipaux, figure
notamment l'acquisition de bancs publics, aux caractéristiques
identiques, à ceux qui équipent déjà les espaces publics.

La Société L.M.J. de Royan, consultée serait en mesure
de fournir 70 bancs plastique, coloris bleu-blanc et 14 bancs
plastique, coloris tilleul, spécial "Abribus" à des conditions
identiques à celles de la Société ERGO-FRANCE de Nice.

M; le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement pour confier la commande à la Société
L.M.J.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur.

Vu le code des Marchés publics et notamment les articles
308 et 310.

Vu le projet de marché de gré à gré susceptible d'inter-
venir entre la Société L.M.J. et la Ville.

Considérant la nécessité d'équiper les espaces publics
de bancs publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la Société L.M.J. pour la fourniture de bancs publics, le montant du marché étant estimé à ; TRENTE MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS Francs TRENTE QUATRE Centimes (30 833,34 Frs) hors taxes, soit TRENTE SEPT MILLE Francs (37 000,00 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à reporter au titre du B.S. 1974 chapitre 901-01 article 2149 d'une part, sur les crédits inscrits au chapitre 901-01 article 2149 du B.P. 1974 d'autre part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 3 MAI 1974
Le Sous-Préfet.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD